

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie des Premiers Sapins - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE-RENDU DE REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 05 mars 2020 à 20 h 30 Mairie Les Premiers Sapins

L'an deux mille vingt le 5 mars à vingt heures trente, le conseil d'administration du CCAS de la commune Les Premiers Sapins régulièrement convoqué le 28 février 2020 par Pierre-François BERNARD, maire de la commune Les Premiers Sapins et Président de droit du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie des Premiers Sapins.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : VIVOT Stéphanie, FAGELSON Emile, BERNARD Pierre François, GISOUARD Laetitia, COLISSON Chantal

Et absents : ROULLOT Aurélie, JOURNOT Arnaud.

Madame GIRARD Annick a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Validation du CR du dernier CA
- 2/ Vote des comptes administratifs
- 3/ Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 28/11/2019

Après lecture, le compte rendu du 28 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité. Néanmoins, il convient de remplacer MDPH par CMS (Centre médico-social) dans la partie 4 :

« Aide sociale individuelle : sentiment de frustration ; pas facile de se positionner ; il faudrait pouvoir avoir un partenariat avec le **CMS** »

2/ Vote du compte administratif

Marie ARBELET-KAUFFMANN explique que les dépenses pour trois anniversaires de personnes âgées de 90 ans ont été imputées par erreur au compte de la commune et n'apparaissent donc pas dans le compte administratif. Par ailleurs, les subventions accordées à l'ADMR, à la croix rouge, au resto du cœur ainsi qu'au secours catholique n'apparaissent pas non plus dans les comptes. Il faudra vérifier si ces subventions ont été imputées au mauvais compte ou si elles ont été oubliées. Le cas échéant, il conviendra de les reporter au budget 2020.

La commune n'ayant pas versée la subvention accordée au CCAS, une régularisation pourra être effectuée.

Délibérations

Les délibérations concernant le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat ont été approuvées à l'unanimité : 9 voix POUR – 0 voix CONTRE

3/ Questions diverses :

- **Distribution des colis de fin d'année** : il y a eu deux oublis dans la distribution des colis sur Nods du fait de nom de famille similaires. L'un d'eux a été réclamé.

Trois boîtes de chocolat ont été distribuées à des personnes en situation de handicap qui ont beaucoup apprécié cette attention. Sans mettre en place une approche systématique, il semble intéressant de pouvoir étendre cette distribution à des personnes accompagnées par le CCAS. C'est l'occasion d'une visite qui a tout son sens en terme de veille sociale.

- La bibliothèque a plusieurs demandes concernant le **portage de livres à domicile**. Il serait intéressant que le CCAS se mette en lien et accompagne cette démarche.
- **Partenariat avec la croix rouge** : Le partenariat avec la croix rouge est parfois compliqué. L'implication des bénévoles n'est pas toujours très régulière dans ses visites. Le problème se pose notamment du manque d'un fauteuil roulant pour assurer le transport. Le conseil d'administration pense qu'il serait intéressant de pouvoir en avoir un à disposition pour palier à cette difficulté et éventuellement le prêter temporairement à des administrés en cas de besoin.

Madame Nicod et Monsieur Bourgeois se chargent d'explorer des pistes à ce sujet.

- **Renforcer les partenariats** sera un enjeu majeur pour la prochaine équipe. Il semble essentiel d'investir la dimension intercommunale de l'action sociale afin d'être plus efficace dans notre approche et de questionner le problème de « zone blanche », en termes d'accès à l'information et d'équipe mobile et pluridisciplinaire de santé pour les personnes âgées.

- **Echange autour de la passation**

Un tour de table est effectué afin que chaque administrateur exprime son souhait de participer ou non au prochain mandat.

La vice-présidente, ne se représentera pas du fait de son déménagement ; mais une des administratrices a accepté de se porter candidate à sa succession.

5 autres personnes sont intéressées pour poursuivre leur engagement au sein du prochain conseil d'administration si cela s'avère utile au vu de la prochaine organisation. Une personne ne se positionne pas mais reste ouverte à la discussion sur ce sujet et enfin une personne souhaite continuer à s'investir en bénévole (notamment sur l'organisation des colis), mais cela sans faire partie du conseil d'administration. C'est également le cas d'une autre personne excusée ce soir.

Une discussion s'engage autour du nombre d'administrateurs souhaitables dans la prochaine organisation. La motivation des personnes intéressées sera un élément clé pour acter cette décision. Néanmoins, tout le monde s'entend sur le fait que 16 administrateurs n'est pas un format adapté pour la suite et qu'il serait préférable de ne pas dépasser le nombre de 12.

4/ Informations diverses

Le prochain conseil d'administration du CCAS devra se tenir avant le 30 avril afin de valider le budget 2020

La séance est levée à 22 h 00

La Présidente de séance,

Marie ARBELET KAUFMANN

